

PARTENARIAT ET REGIONALISATION

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
A.	Ministère de la santé et des services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tel qu'établi à la fiche 3, un partenariat entre le MSSS, la SAAQ, la CSST et d'autres partenaires éventuels comme les assureurs privés est hautement souhaitable pour mettre en place un continuum de services complet et cohérent pour répondre aux besoins très particuliers, incluant l'hébergement, pour les personnes qui présentent des incapacités associées à des troubles graves du comportement. ○ Il est également impératif de donner du corps à l'entente de complémentarité MSSS-MEQ qui a été réécrite et renouvelée en 2003, sans qu'aucun changement tangible ne permette d'en percevoir l'actualisation. ○ Dans les domaines de l'intégration socioprofessionnelle, sociorésidentielle et communautaire, les organismes communautaires seraient des collaborateurs précieux s'ils étaient convenablement supportés et si leurs projets étaient davantage considérés. Plusieurs projets, pourtant «porteurs» ont dû être abandonnés parce que le réseau de la santé manque de fonds et que le financement de projets issus de la communauté a peu de chances d'être priorisé dans la masse des besoins. 	<p>Attribuer à l'Hôpital juif de réadaptation le budget nécessaire pour lui permettre d'assumer son mandat de centre régional de réadaptation en déficience physique et de rapatrier la clientèle éparpillée dans de nombreux centres de réadaptation hors région sans que cette situation soit justifiée par un faible volume de clientèle ou par la nécessité d'une expertise de pointe.</p> <p>Ceci est tout à fait possible si on procède, au niveau national, à l'opération de rétablir l'équité interrégionale.</p>
B.	IDEM	<p>Développer des projets pilotes de services intégrés dans les écoles avec des intervenants des CLSC et des organismes communautaires qui adhèrent au projet .</p> <p>La lutte à l'exclusion sociale : favoriser l'insertion sociale des décrocheurs et des personnes isolées et marginalisée.</p> <p>Pour contrer les effets de la pauvreté : supporter les alternatives à l'école : stage, formation, tutorat, activités de pré employabilité et d'insertion sociale. Travail en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi, la sécurité du revenu, Diapason jeunesse, Éducation aux adultes, etc.</p> <p>Offrir des activités gratuites et de qualité pour rejoindre les personnes démunies.</p> <p>Pour l'ensemble de Laval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir une solide formation dans des champs particuliers d'intervention : phénomène de la violence, de 	

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<p>l'intimidation et du taxage, la santé mentale, l'intervention dans un contexte d'immigration, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les sensibilisations aux adultes et aux jeunes portant sur les mêmes thèmes. - S'assurer de la disponibilité d'intervenants compétents partout à Laval dans l'entourage des jeunes en matière de toxicomanie, de la dépendance. - Systématiser l'aide aux études : allonger la disponibilité des écoles pour des activités parascolaires, de l'aide aux devoirs et à l'étude, des activités prises en charge par des jeunes, etc. 	
C.	IDEM	<p>Systemes médicaux offrent des services de fabrication ou ajustement d'équipements médicaux sur mesure, de récupération et de prêt ainsi que de l'entretien et de la réparation d'équipements médicaux. Cette expertise aurait tout avantage à être mise au service de la région. Des partenariats avec les Agences de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux de Laval et des régions environnantes soit de Montréal, Montérégie, Laurentides et Outaouais seraient à favoriser et promouvoir.</p>	
D.	IDEM	<p>À la lecture du préambule, vous l'aurez compris, les projets de partenariat qui tiennent le plus à cœur les OCA sont sans doute l'inclusion de la société civile aux processus de décision, l'intégration systématique de leurs préoccupations concernant les personnes démunies et exclues ainsi que l'adhésion de tous les acteurs à œuvrer dans le sens du bien commun.</p> <p>Concrètement et de façon non exhaustive, les attentes des OCA sont transversales dans les propositions qui suivent et peuvent se résumer ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome (PRACA) soit mise en œuvre dans tous les ministères et organismes gouvernementaux; - Qu'un plan de rehaussement du financement à la mission soit mis en œuvre avec les représentants des OCA et ce, de façon diligente; - Qu'une reconnaissance effective des OCA soit considérée comme garante du bien commun; - Que les programmes auxquels nous participerons, préservent une marge de manœuvre suffisante pour intervenir adéquatement auprès des personnes exclues et démunies; - Que les acteurs régionaux s'engagent à travailler avec les représentants des OCA au mieux-être de la collectivité; <p>Que les richesses soient réparties de façon à inclure une réponse aux besoins de toutes les personnes résidant sur le territoire.</p>	<p>La CDC et ses membres sont d'avis que plusieurs éléments doivent être pris en compte. Les organismes communautaires autonomes de Laval, ne veulent pas nécessairement freiner le processus de régionalisation afin de donner une marge de manœuvre aux régions mais ils se questionnent sur l'agenda d'un tel processus et sur certaines de ses prémisses.</p> <p>Tout d'abord et bien qu'une certaine imputabilité des élus municipaux ne soit pas remise en cause, force nous est de constater que l'orientation gouvernementale ne tient pas compte de l'ensemble des acteurs de la société civile. D'une part, le gouvernement entreprend les phases de son plan de modernisation de l'État Québécois sans débat de fond préalable des éléments de régionalisation et d'autre part, il semble faire fi, dans sa définition même de ce processus, des autres instances démocratiques de notre société.</p> <p>Le dialogue à maintenir dans cette « évolution supposée » de la société québécoise, est uniquement orienté vers la volonté d'une partie seulement de la composante des régions et ce, en les dotant des leviers efficaces pour prendre l'avenir des régions en main. À notre sens, l'État central a encore le devoir et la responsabilité de s'assurer de la redistribution de la richesse collective et ce, auprès de tous les acteurs liés au développement régional, qu'ils soient élus</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			<p>municipaux, organismes communautaires ou citoyen.</p> <p>En effet, l'orientation générale de développer le plein potentiel des régions est intéressante en soi mais ne peut se faire qu'en y associant de manière formelle, les porteurs du bien commun que représentent en partie les organismes communautaires et leurs membres. Donnons-nous les leviers qui nous permettront ce plein potentiel des régions oui mais, soyons inclusifs avec les groupes et les personnes qui se veulent en mode action pour le bien commun de tous.</p> <p>Ceci étant, il est nécessaire qu'un processus de décentralisation administrative soit mené à terme dans cette volonté légitime de régionalisation. Alors que certains programmes doivent continuer à être gérés par l'État, il va sans dire que certains autres pourraient suivre la voie d'une réorientation au niveau régional et ce, dans la perspective, non pas de la stricte efficacité des services à la population mais bien sous l'angle du bien commun de toutes les personnes résidant sur le territoire de Laval. Ce qui sous-tend une marge de manœuvre pour investir en priorité auprès des exclus et des marginalisés. En somme, des programmes nationaux de financement à la mission des organismes communautaires autonomes qui soutiennent et reconnaissent pleinement leur apport à la société québécoise et une marge de manœuvre régionale suffisante pour intervenir collectivement sur des problématiques de la région. Des programmes qui laissent la place à l'innovation et aux alternatives issues des milieux. Qu'il s'agisse d'intervenir en habitation sociale, auprès des jeunes, des femmes, auprès des personnes à mobilité réduite, au niveau du transport en commun ou des familles, la région de Laval pourra ainsi convenir des améliorations pour que nous fassions <u>« un monde avec tout l'monde dedans »</u>.</p> <p>Les organismes communautaires de Laval ont donné leur avis sur l'adaptation des programmes pour la région de Laval. Sans entrer dans la motricité fine de la gestion de ces programmes, ils ont voulu surtout identifier certains irritants et améliorations qu'ils considèrent comme primordial de connaître pour assurer à la population lavalloise un développement durable pour tous et toutes. L'examen approfondi des programmes nécessiterait un délai beaucoup plus long et notre objectif était de sensibiliser les acteurs du territoire aux réalités des organismes communautaires autonomes (OCA) et des personnes, afin de porter un regard large sur les interventions à mettre de l'avant à Laval.</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
E.	IDEM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Regrouper les bailleurs de fonds pour s'entendre sur une vision commune et des cibles communes. 2. Adapter les mesures des différentes instances et coordonner leurs actions. 3. Partenariat organisme public provincial et municipal, syndicat, organisme spécialisé pour l'emploi, des organisations communautaires, la chambre de commerce, etc. La concertation permettrait de mettre en place des mesures d'embauche discriminatoire en faveur d'un pourcentage de personnes handicapées, vivant avec des problèmes de santé mentale. Dans certains cas, il s'agirait d'emploi adapté répondant à des conditions favorisant le maintien en emploi (heures réduites, retrait préventif occasionnel, etc.). Des organisations communautaires pourraient offrir des mesures individuelles et collectives de soutien en emploi, des formations, une banque de personnes disponibles pour les remplacements pour soutenir les adaptations, etc. 4. Expérimentation financée adéquatement (suffisance de fonds pour la période d'expérimentation) sur une période d'au moins trois ans de formation, de travail, de formule de tutorat pour l'emploi, etc. 5. Je reprends ici quelques préoccupations déjà identifiées par la CRSMTL : <ul style="list-style-type: none"> - Développer avec les partenaires (Commission scolaire, groupes communautaires, etc) des programmes adaptés à notre clientèle et procurant une reconnaissance professionnelle, une attestation d'étude, un diplôme, etc. - Sensibiliser le milieu des affaires au potentiel de travail des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et des adaptations qui supportent ces personnes. 6. Développer un Centre de travail adapté regroupant majoritairement des personnes vivant avec une problématique de santé mentale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comité de travail intersectorielle (faut-il aussi dire interministériel?) visant à unifier les efforts pour l'intégration sociale et professionnelles des personnes vivant avec une problématique de santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> ...- revoir les paramètres de la réadaptation, les besoins primaires et secondaires. - à partir de ces paramètres, identifier le rôle des différents acteurs en santé mentale - assurer la continuité des services et des interventions, des suivis. - objectiver les résultats dans le parcours des personnes : habitation, santé, nourriture et habillement. Intégration à la collectivité : déplacement, recours aux services et aux soins, loisir. Intégration socioprofessionnelle. Sous-Comité de travail intersectorielle pour l'intégration en emploi <ul style="list-style-type: none"> - suivi systématique de l'intégration à l'emploi des personnes vivant avec divers handicaps dont les personnes vivant avec une problématique de santé mentale. - développer la gestion de parcours vers l'emploi (gestionnaires de parcours) : accompagnement de l'ensemble du parcours vers l'emploi en commençant par la scolarisation et l'intégration sociale, le travail de pré employabilité, l'intégration en milieu de travail, le maintien au travail.
F.	Ministère de l'Éducation	<p>Notre Table d'éducation a engagé des discussions sur les projets de partenariat pouvant être avantageux pour les deux commissions scolaires ayant compétence sur le territoire de Laval et le cégep Montmorency. Nous sommes particulièrement intéressés par le domaine de la formation professionnelle et technique. Toutefois, ce domaine d'activités présente de nombreux défis pour notre région – la proximité avec l'île de Montréal, notamment.</p> <p>Maintenant que la prolongation du métro jusqu'à Laval se concrétise, est-ce qu'un plus grand nombre d'élèves se rendront à Montréal pour</p>	<p>Notre milieu n'a pas encore bien saisi ce concept. Les données et les idées surgissent comme autant de morceaux d'un grand casse-tête qu'il faut assembler. Il est donc difficile de voir où tout cela va nous mener.</p> <p>Est-ce que le concept de régionalisation signifie qu'un plus grand nombre de décisions locales seront prises dans le respect des normes provinciales? Si oui, est-ce que ce concept s'appliquera à toutes les régions de la même manière? Par exemple, est-ce que ce qui fonctionne bien en Gaspésie s'appliquera aussi pour la région de</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<p>suivre des formations ou des cours qui ne sont pas offerts dans notre région faute de programmes et d'équipements? Ou, est-ce que les partenariats que nous créerons auront l'effet inverse et attireront des élèves dans nos établissements?</p> <p>Cet enjeu est d'autant plus réel pour la communauté anglophone car le nombre de programmes offerts en langue anglaise est très restreint. Est-ce que le MEQ appuiera ces projets de partenariat et fournira une aide financière si nous démontrons qu'ils répondent aux besoins des élèves de Laval, une région en pleine croissance?</p> <p>Nous savons d'hors et déjà que la région de Laval devra accueillir annuellement des milliers de travailleurs qualifiés. Plusieurs résidents de la région doivent maintenant parcourir quotidiennement une grande distance pour suivre le cours ou la formation de leur choix. Est-ce que nos partenaires seront en mesure de nous aider à changer cette tendance?</p>	<p>Laval et vice-versa?</p> <p>Quels seront les pouvoirs et fonctions des gouvernements municipaux et des commissions scolaires? Est-ce que les commissions scolaires auront maintenant un droit de regard sur la réfection des routes pour que les travaux requis soient effectués en vue d'assurer la sécurité de nos élèves sur le plan du transport scolaire?</p>
G.	IDEM	<p>Développer des projets pilotes de services intégrés dans les écoles avec des intervenants des CLSC et des organismes communautaires qui adhèrent au projet .</p> <p>La lutte à l'exclusion sociale : favoriser l'insertion sociale des décrocheurs et des personnes isolées et marginalisée.</p> <p>Pour contrer les effets de la pauvreté : supporter les alternatives à l'école : stage, formation, tutorat, activités de pré employabilité et d'insertion sociale. Travail en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi, la sécurité du revenu, Diapason jeunesse, Éducation aux adultes, etc.</p> <p>Offrir des activités gratuites et de qualité pour rejoindre les personnes démunies.</p> <p>Pour l'ensemble de Laval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir une solide formation dans des champs particuliers d'intervention : phénomène de la violence, de l'intimidation et du harcèlement, la santé mentale, l'intervention dans un contexte d'immigration, etc. - Multiplier les sensibilisations aux adultes et aux jeunes portant sur les mêmes thèmes. - S'assurer de la disponibilité d'intervenants compétents partout à Laval dans l'entourage des jeunes en matière de toxicomanie, de la dépendance. - Systématiser l'aide aux études : allonger la 	<p>Conseil permanent regroupant les instances régionales MSSS et MEQ pour trouver des solutions durables s'adressant aux jeunes en difficultés dans les écoles et dans la rue. S'assurer d'une meilleure coordination des services. Des comités de travail pourraient inclure des organismes communautaires et la Ville pour compléter une meilleure intégration des services et resserrer le filet de sécurité.</p> <p>Il serait utile de développer une bonne connaissance de la réalité des jeunes vulnérables dans leur environnement, une vision commune des besoins et développer des outils qu'on peut mettre en œuvre de façon conséquente.</p> <p>Il faut aussi laisser place à des initiatives « à risque » permettant l'ouverture à de nouvelles pratiques. Des argent pour des projets nouveaux qui rejoignent les plus marginaux, les plus isolés, les plus difficile à atteindre à l'intérieur comme à l'extérieur des écoles.</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		disponibilité des écoles pour des activités parascolaires, de l'aide aux devoirs et à l'étude, des activités prises en charge par des jeunes, etc.	
H.	Ministère des Affaires municipales, Sports et Loisirs	<p>La consultation auprès de toutes les associations sportives permet de dégager une priorité commune à tous les sports concernant la nécessité de poursuivre le développement des infrastructures sportives Lavalaises.</p> <p>Ce développement devrait s'inscrire dans la continuation des projets de Partenariat publics et privés (PPP), tels les centres Val des Arbres et Bois de Boulogne, pour des plateaux sportifs de glaces et aquatiques dans lesquels l'implication des associations sportives serait indissociable.</p> <p>D'autres plateaux sportifs extérieurs et intérieurs présents à même le parc immobilier des établissements scolaires Lavalais auraient besoin de réinvestissements où de nouveaux partenariats devraient être développés mais qui impliqueraient obligatoirement Ville de Laval et les Commissions Scolaires et où Sports Laval pourrait exercer un rôle centralisateur.</p> <p>Pour que de tels projets soient développés il serait primordial de faire l'inventaire des besoins et l'identification des opportunités de partenariat pour en venir à une priorisation des projets.</p>	<p>La réalité Lavalaise d'organisation du sport amateur a permis le développement d'un organisme régional comme Sports Laval regroupant tous les intervenants sportifs du territoire tant civil que scolaire. Cet organisme représente la voix politique du sport Lavalais et intervient dans tous les champs d'activité où les besoins se font sentir (soutien de l'athlète, esprit sportif, événements majeurs, formation, développement des infrastructures, arbitrage, programme de financement tels l'affichage et l'Opération Nez-Rouge, promotion de l'activité physique et du loisir à caractère sportif, etc..).</p> <p>Cette organisation Lavalaise unique en son genre qu'est Sport Laval, représente une occasion unique de régionalisation en faisant en sorte que son rôle soit entièrement reconnu par le MAM et qu'elle ait accès à tous les outils nécessaires à son développement, à savoir les pouvoirs de représentation provinciale et l'accès direct, sans dédoublement administratif, aux sommes investies dans la région de Laval par le MAM pour le sport amateur, l'activité physique et les loisirs à caractère sportif.</p> <p>Sports Laval bénéficie déjà de la reconnaissance indispensable de Ville de Laval et les exemples de collaboration sont très nombreux pour rendre des services directs à la population sportive. Les commissions scolaires de Laval et la Fédération Québécoise du Sport étudiant reconnaissent également son rôle auprès de la clientèle étudiante. Sports Laval compte également sur l'appui de partenaires et commanditaires privés, en plus d'être en étroite partenariat avec Tourisme Laval et la Chambre de Commerce et de l'industrie de Laval.</p>
I.	IDEM	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'un comité se forme pour gérer un fond de dépannage pour les besoins urgents d'un locataire qui n'a pas les moyens de payer pour la/les réparation(s) qu'un propriétaire ne répare pas mais le propriétaire devra rembourser la dette par la suite au fond de dépannage le tout reconnu par la Régie du logement. Le Volet logement de l'ACEF de l'Île-Jésus veut faire partie du comité. • Qu'un comité comme celui déjà formé au (CRD) gère un fond de réserve immobilière pour mettre une mise de fond sur un terrain en attendant une réponse de la SHQ et que le projet de construction comme un OSBL d'habitation puisse continuer à faire avancer son projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut un nouveau programme assurant la réalisation d'au moins 100 nouveaux logements sociaux par année à Laval. Les formes de logement social : HLM, OSBL et coopératives d'habitation. • En reconduisant et en bonifiant les programmes actuels de logements sociaux et communautaires afin de garantir des loyers ne dépassant pas 25% du revenu des ménages à faible et à modeste revenu et ce, de manière permanente. • Il faut préserver l'intégrité et la qualité du parc actuel de logements sociaux. • Que tous les loyers soient obligatoirement contrôlés par la Régie du logement, y compris ceux des immeubles de moins de cinq

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<ul style="list-style-type: none"> Qu'un comité soit mis sur pied pour rédiger et par la suite, instaurer un code du logement qui n'existe pas à Laval. Le Volet logement de l'ACEF de l'Île-Jésus veut faire partie du comité. 	<p>ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faut que tout nouvel immeuble résidentiel comportant plusieurs unités d'habitation soit universellement accessible et ajuste les programmes de subvention au logement social en conséquence. Il faut faire reconnaître explicitement le droit au logement en demandant de le faire inscrire dans la Charte québécoise des droits et libertés.
J.	Ministère de la Culture	<p>Nous considérons qu'en patrimoine, des projets intéressants de partenariat peuvent être mis de l'avant avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère de la Culture Patrimoine-Canada Tourisme-Laval La Commission scolaire de Laval Le secteur privé <p>Il reste à développer le « comment ».</p>	<p>Notre intervention s'appuie sur quatre principes qui nous guident dans toute notre réflexion.</p> <p>1- Tout d'abord, Laval forme une <u>région très particulière</u> due au fait qu'elle est une île, une ville, une MRC, une région, ce qui diffère des autres régions du Québec. Donc, une structure d'intervention universelle au Québec ne peut pas nécessairement s'appliquer à Laval, à cause de sa spécificité.</p> <p>2- Nous accordons une grande importance à l'<u>équité</u> dans la distribution des ressources budgétaires, peu importe la formule de régionalisation. Nous n'avons qu'à réfléchir au fait que seules les régions du Nord-du-Québec et de Laval, n'ont pas encore de musées accrédités; quoique le NUNAVUT s'apprête à franchir cette barrière bientôt. Il ne resterait que LAVAL comme région orpheline.</p> <p>3- Tous nos fonctionnaires municipaux sont d'accord : l'entente Laval/Ministère est un modèle de régionalisation.</p> <p>4. Enfin, nous sommes tous en faveur d'une régionalisation sauf qu'il est impossible d'accepter une décentralisation sans les ressources financières qui l'accompagnent.</p>
K.	IDEM	<p>Nous aimerions pouvoir mettre sur pied un programme éducatif visant les écoles et les services de gardes scolaires et autres afin de pouvoir les sensibiliser à la musique en général. Développer un outil pédagogique culturel interactif, de concert avec les intervenants concernés du milieu scolaire.</p> <p>Nous aimerions créer un site WEB interactif avec un volet jeunesse très sophistiqué et ce dernier pourrait préparer les enfants des écoles à des visites que nos musiciens pourraient faire (démonstrations). Les enfants, par l'entremise du site WEB, encouragé par les profs à l'école, pourraient se préparer également au contenu de nos matinées</p>	<p>Il serait important de reconnaître Ville de Laval comme une région distincte et que nous puissions bénéficier de certains programmes régionaux dont les organismes culturels en général, ne peuvent se prémunir puisque nous sommes souvent associés comme faisant partie de la grande région de Montréal.</p> <p>De plus, la réalité des OSBL en tant qu'organisme n'est pas toujours évidente puisque nous n'avons pas toujours les ressources humaines et financières nécessaires pour se prévaloir de biens ou de services qui nous seraient utiles. Il existe sûrement des programmes spécifiques d'aide aux organismes qui existent qui sont méconnus de</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<p>scolaires (dont des extraits pourraient même être transmis sur le site WEB...). Nous pourrions même éventuellement développer des personnages musicaux récurrents (mascottes), que les enfants retrouveraient aux matinées, aux concerts en plein-air, et même à certaines répétitions générales que nous pourrions rendre éducatives? Ainsi notre site pourrait donner de l'information sur les pièces que nous jouons, sur les instruments de l'orchestre, etc.).</p> <p>Cependant, ce genre de projet nécessite l'apport de différents spécialistes dans différents domaines notamment informaticien, éducateur, musicien, rédacteur et autres et bien entendu les fonds nécessaires pour la création du projet.</p>	<p>la plupart. De plus, ce manque de ressources humaines et le manque de formation du personnel en place dans les organismes font en sorte que nous devons faire face à des lacunes dans les demandes de subventions puisque nous ne sommes pas assez formés pour compléter de telles demandes. Lorsque nous sommes apte à le faire, nous devons souvent recommencer le processus puisque le personnel a quitté. Des programmes ou cliniques régionaux devraient donc être mis sur pied afin de palier à ce manque d'information et de formation.</p>
L.	Ministère du développement économique régional et de la recherche		<p align="center">Recommandation d'octroi d'aide financière pour les entrepreneurs âgés de 35 ans et moins</p> <p><u>Mise en contexte</u></p> <p>Je travaille depuis plus de 4 ans en entrepreneurship jeunesse et plusieurs promoteurs ont de la difficulté à trouver du financement et à démarrer un projet solide pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le risque est plus élevé, un prêteur est plus susceptible de chercher une sécurité supplémentaire sous la forme de biens personnels portés en garantie; le jeune entrepreneur sera moins susceptible de pouvoir répondre à cette exigence. • Les options de financement seront relativement restreintes – un placement personnel en actions et « l'argent des proches », c'est-à-dire de la famille ou des amis est l'une des seules façon pour un jeune d'accéder à de l'aide financière. • Les jeunes exploitent habituellement des entreprises qui sont encore au stade précoce de leur croissance. Plus souvent ils exploitent des petites et nouvelles entreprises, dont plusieurs sont au stade de démarrage. Ces dernières sont souvent perçues comme étant à haut risque et elles sont en conséquence moins intéressantes pour les fournisseurs de prêts. • Cependant, dû aux restrictions des institutions prêteuses,

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			<p>les promoteurs tentent de démarrer avec le peu de moyens financiers auxquels ils ont accès. Cette limitation ralentit le développement de l'entreprise et diminue ses chances de survie pour les années futures.</p> <p>Les conseillers en développement des entreprises ont réalisé que les jeunes entrepreneurs ont des besoins financiers beaucoup plus grands que le montant octroyé par Jeunes Promoteurs (programme de subvention géré par le CLD de Laval).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans cette optique, il serait essentiel de mieux outiller les entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans lors de la création de leur nouvelle entreprise. Selon une recherche statistique effectuée à l'interne, entre 2000 et 2004 inclusivement, plus de 28 entreprises auraient eu besoin d'un financement supplémentaire d'au moins 25 000\$. Selon nos calculs, les jeunes clients du CLD de Laval auraient demandé plus de 1 335 000\$ en investissement additionnel afin de mieux se développer. • En moyenne, 9 entreprises par année seraient susceptibles d'accéder à un fonds d'investissement offrant de meilleures conditions aux jeunes, que les institutions financières traditionnelles. Le coût de projet moyen de ces entreprises est de 190 072\$ et crée en moyenne 3 emplois par projet. • Il serait primordial de créer un fonds pour les investissements jeunesse à Laval. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le nouveau Défi de l'entrepreneuriat jeunesse lancé par Monsieur le Premier Ministre Jean Charest le 17 février dernier. • Le fonds aura pour mission de stimuler l'entrepreneurship auprès des jeunes lavallois, âgés de 18 à 35 ans, en contribuant financièrement à la concrétisation d'un projet d'affaires (démarrage, acquisition et succession d'affaires), à la création d'emplois et à la relève entrepreneuriale lavalloise. • L'aide financière sera offerte sous forme de garantie de prêt personnel afin d'appuyer des projets d'affaires tels que le démarrage, l'acquisition, l'expansion ou la relève

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			<p>familial d'une entreprise. Le montant du prêt pourra aller de 25 000\$ à 75 000\$ par promoteur et un maximum de 150 000\$ par entreprise. L'aide financière du fonds sera un levier essentiel au financement, afin d'obtenir d'autres sources de financement, tel un prêt conventionnel d'une institution financière ou autre capital d'appoint.</p> <p>À noter, en 2002, le Fonds Jeunesse octroyait des sommes aux entrepreneurs désirant embaucher un employé. Ce programme a été fort apprécié par nos clients. Nous avons vu que cela permettait concrètement de consolider les opérations de la jeune entreprise et de générer une meilleure rentabilité. Cependant, le gouvernement a cessé cette mesure.</p> <p>Le gouvernement du Québec a pris l'initiative de régionaliser le programme afin de mieux desservir la clientèle, dont les jeunes promoteurs. Le Fonds Régional d'Investissement Jeunesse (FRIJ) de Laval a reçu 766 500\$. Cette somme est gérée par la FRIJ en collaboration avec le CRÉ de Laval. Toutefois, le CLD de Laval a été très déçu d'apprendre que le FRIJ de Laval n'octroyait aucune aide financière pour supporter l'entrepreneuriat jeunesse privé. En d'autres termes, aucun montant ne peut servir à aider un entrepreneur qui désire démarrer une entreprise à but lucratif. Selon nos démarches d'information, chaque région peut décider d'utiliser les sommes comme elles le souhaitent. Plusieurs autres régions interviennent au niveau de l'entrepreneuriat privé.</p> <p>L'entrepreneuriat jeunesse représente des projets structurants au point de vue économique, pour la région de Laval. Je recommande au gouvernement de fournir aux jeunes les outils financiers nécessaires pour démarrer des entreprises solides et qui survivront plus de 2 ans.</p>
M.	IDEM		<p align="center">Recommandation d'octroi d'aide financière pour les entrepreneurs âgés de 35 ans et plus</p> <p><u>Mise en contexte</u></p> <p>Je travaille au CLD en étroite collaboration avec les entrepreneurs âgés de 35 ans et plus depuis deux ans. Au cours de ces années, j'ai constaté qu'il existe peu de soutien financier pour cette catégorie de clientèle.</p> <p>Actuellement au CLD, il existe un programme de prêt de capital de</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			<p>risque qui s'adresse principalement aux entreprises nécessitant un financement important, générant une création d'emploi importante et dont la mise de fonds des promoteurs doit être substantielle. Plusieurs projets présentés ne cadrant pas avec les critères de ce programme, se retrouvent sans aucun soutien financier et il en découle que plusieurs projets ne peuvent se concrétiser.</p> <p>Suite à une compilation de la clientèle de 35 ans et plus rencontrées au cours des deux dernières années, sur 60 projets présentés, 17 d'entre eux auraient eu besoin d'un appui financier d'au moins 50 000 \$ afin de concrétiser leur projet. Ces projets auraient générés une création de 61 emplois et des investissements de l'ordre de 2 550 000 \$.</p> <p>En 2003, il existait une aide financière (Déclic PME) gérée par Investissement Québec prenant la forme d'une garantie de prêt pouvant couvrir 80 % des pertes assumées par les institutions financières. Cette aide visait à soutenir le démarrage ou la croissance des entreprises. Le montant maximum de prêt autorisé par projet se chiffrait à 125 000 \$. 12 projets de démarrage d'entreprise ont été financés par ce programme. Investissement Québec a garanti pour 933 000 \$ en financement pour la région de Laval et les promoteurs ont pour leur part investi plus de 650 000 \$. Cette aide financière a permis la création de 53 emplois à temps plein et un chiffre d'affaires prévisionnel global de 8 850 000 \$. Malheureusement, ce programme a pris fin le 31 mars 2003,</p> <p>Suite à l'abolition du programme Déclic PME, plusieurs projets démontrant du potentiel n'ont pu être réalisés, faute de financement. Donc il est clair qu'une aide financière complémentaire à celle existante au CLD serait nécessaire.</p> <p>Ces promoteurs sont des ressources vitales pour notre économie. Une aide financière similaire au Déclic PME est essentielle afin de permettre à ces entrepreneurs de mettre sur pied leurs projets contribuant ainsi à l'enrichissement économique de la région de Laval.</p>
N.	IDEM		<p>Le développement touristique lavallois est tributaire du protocole d'entente spécifique, non renouvelé cette année, qui vise à la promotion de la région sur ses différents marchés cibles (Québec, Canada, États-Unis) ainsi qu'au développement de l'offre touristique, démarches inscrites dans le cadre de la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme Laval. Cette entente permet à Tourisme Laval</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			de planifier ses investissements à moyen et long terme et de mettre en place les actions visant à atteindre ses objectifs. Au même titre que les régions ressources, Tourisme Laval demande que le protocole d'entente spécifique soit reconduit afin de poser des gestes structurants et mobilisateurs pour le développement de l'économie touristique régionale. Faute d'un renouvellement, les actions seront sporadiques et leurs impacts seront moins significatifs dans la région.
O.	IDEM	<p>1- Élaborer des projets de coopératives pour une clientèle cible, soit les prestataires de l'assistance emploi, l'assurance emploi, les personnes sans chèque ou à faible revenu, en particulier, les jeunes, les femmes et les immigrants. Cette collaboration pourrait rassembler la CDR de Montréal-Laval, le CLD de Laval, la Direction régionale de la Sécurité du Revenu de Montréal banlieue et Laval, la Direction régional de Emploi Québec de Laval et le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.</p> <p>2- Augmenter la visibilité et la promotion de la formule coopérative par des rencontres entre organisations partenaires, des événements de visibilité tels des conférences et la présentation de la formule coopérative dans les sessions d'information des organismes impliqués. Ces actions pourraient rassembler, la CDR de Montréal-Laval, le SAJE de Laval, le CLD Laval, le RISQ, le SOCLE, le CRES, etc.</p> <p>3- Mettre sur pied une Table de concertation en entrepreneurship de Laval afin de créer un lieu d'échange qui rassemble les intervenants impliqués.</p>	
P.	Emploi, Solidarité sociale et famille	<p>1. Regrouper les bailleurs de fonds pour s'entendre sur une vision commune et des cibles communes.</p> <p>2. Adapter les mesures des différentes instances et coordonner leurs actions.</p> <p>3. Partenariat organisme public provincial et municipal, syndicat, organisme spécialisé pour l'emploi, des organisations communautaires, la chambre de commerce, etc. La concertation permettrait de mettre en place des mesures d'embauche discriminatoire en faveur d'un pourcentage de personnes handicapées, vivant avec des problèmes de santé mentale. Dans certains cas, il s'agirait d'emploi adapté répondant à des conditions favorisant le maintien en emploi (heures réduites, retrait préventif occasionnel, etc.), Des organisations communautaires pourraient offrir des mesures individuelles et collectives de soutien en emploi, des formations, une banque de personnes disponibles pour les</p>	<p>1. Comité de travail intersectorielle (faut-il aussi dire interministériel?) visant à unifier les efforts pour l'intégration sociale et professionnelles des personnes vivant avec une problématique de santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoir les paramètres de la réadaptation, les besoins primaires et secondaires. - à partir de ces paramètres, identifier le rôle des différents acteurs en santé mentale - assurer la continuité des services et des interventions, des suivis. - objectiver les résultats dans le parcours des personnes : habitation, santé, nourriture et habillement. Intégration à la collectivité : déplacement, recours aux services et aux soins, loisir. Intégration socioprofessionnelle. <p>2. Sous-Comité de travail intersectorielle pour l'intégration en emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi systématique de l'intégration à l'emploi des personnes

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<p>remplacements pour soutenir les adaptations, etc.</p> <p>4. Expérimentation financée adéquatement (suffisance de fonds pour la période d'expérimentation) sur une période d'au moins trois ans de formation, de travail, de formule de tutorat pour l'emploi, etc.</p> <p>5. Je reprends ici quelques préoccupations déjà identifiées par la CRSMTL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer avec les partenaires (Commission scolaire, groupes communautaires, etc) des programmes adaptés à notre clientèle et procurant une reconnaissance professionnelle, une attestation d'étude, un diplôme, etc. - Sensibiliser le milieu des affaires au potentiel de travail des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et des adaptations qui supportent ces personnes. <p>Développer un Centre de travail adapté regroupant majoritairement des personnes vivant avec une problématique de santé mentale.</p>	<p>vivant avec divers handicaps dont les personnes vivant avec une problématique de santé mentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la gestion de parcours vers l'emploi (gestionnaires de parcours) : accompagnement de l'ensemble du parcours vers l'emploi en commençant par la scolarisation et l'intégration sociale, le travail de pré employabilité, l'intégration en milieu de travail, le maintien au travail.
Q.	IDEM	<p>Un projet innovateur vient de débiter « Vers l'emploi » parrainé par la Corporation, qui est un organisme non financé. C'est un projet en deux (2) volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion et sensibilisation au marché au travail : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Améliorer la connaissance du marché du travail, la connaissance des ressources et des mesures d'aide disponible aux participants, aux familles et aux intervenants - Encadrement dans le cheminement vers l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Arrimer les interventions entre les réseaux de l'éducation, de la réadaptation et de l'emploi ▸ S'assurer que les participants reçoivent tous les services nécessaires au développement de leur employabilité <p>Partenaires impliqués : Ressources humaines Canada, Emploi-Québec, Sécurité du revenu, Commission scolaire, Centre de réadaptation Normand-Laramée et l'Hôpital Juif de réadaptation</p>	
R.	IDEM	<p>La clientèle desservie par notre organisme, les jeunes en difficulté, représente aussi la clientèle de plusieurs organismes jeunesse de la région. C'est aussi une clientèle cible importante pour l'agence de santé et de services sociaux de Laval. Tous reconnaissent l'importance d'intervenir auprès des jeunes en difficulté.</p> <p>Or, au niveau de l'emploi, cela n'est pas une clientèle cible pour la région.</p>	

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
		<p>Nous croyons qu'il serait souhaitable que tous les acteurs sociaux d'une région participent ensemble à l'identification des besoins, pour qu'il y ait davantage de concordance entre les mesures mises de l'avant par chacun des différents ministères et organismes.</p>	
S.	IDEM		<p align="center">Recommandation d'octroi d'aide financière pour les entrepreneurs âgés de 35 ans et moins</p> <p><u>Mise en contexte</u></p> <p>Je travaille depuis plus de 4 ans en entrepreneurship jeunesse et plusieurs promoteurs ont de la difficulté à trouver du financement et à démarrer un projet solide pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le risque est plus élevé, un prêteur est plus susceptible de chercher une sécurité supplémentaire sous la forme de biens personnels portés en garantie; le jeune entrepreneur sera moins susceptible de pouvoir répondre à cette exigence. • Les options de financement seront relativement restreintes – un placement personnel en actions et « l'argent des proches », c'est-à-dire de la famille ou des amis est l'une des seules façon pour un jeune d'accéder à de l'aide financière. • Les jeunes exploitent habituellement des entreprises qui sont encore au stade précoce de leur croissance. Plus souvent ils exploitent des petites et nouvelles entreprises, dont plusieurs sont au stade de démarrage. Ces dernières sont souvent perçues comme étant à haut risque et elles sont en conséquence moins intéressantes pour les fournisseurs de prêts. • Cependant, dû aux restrictions des institutions prêteuses, les promoteurs tentent de démarrer avec le peu de moyens financiers auxquels ils ont accès. Cette limitation ralentit le développement de l'entreprise et diminue ses chances de survie pour les années futures. <p>Les conseillers en développement des entreprises ont réalisé que les jeunes entrepreneurs ont des besoins financiers beaucoup plus grands que le montant octroyé par Jeunes Promoteurs (programme de</p>

NO.	MINISTÈRE	PARTENARIAT	RÉGIONALISATION
			<p>subvention géré par le CLD de Laval).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans cette optique, il serait essentiel de mieux outiller les entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans lors de la création de leur nouvelle entreprise. Selon une recherche statistique effectuée à l'interne, entre 2000 et 2004 inclusivement, plus de 28 entreprises auraient eu besoin d'un financement supplémentaire d'au moins 25 000\$. Selon nos calculs, les jeunes clients du CLD de Laval auraient demandé plus de 1 335 000\$ en investissement additionnel afin de mieux se développer. • En moyenne, 9 entreprises par année seraient susceptibles d'accéder à un fonds d'investissement offrant de meilleures conditions aux jeunes, que les institutions financières traditionnelles. Le coût de projet moyen de ces entreprises est de 190 072\$ et crée en moyenne 3 emplois par projet. <p>Il serait primordial de créer un fonds pour les investissements jeunesse à Laval. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le nouveau Défi de l'entrepreneuriat jeunesse lancé par Monsieur le Premier Ministre Jean Charest le 17 février dernier.</p>